
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le vendredi 31 mai 2024 à 15 h
par téléconférence**

PRÉSENCES :

M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Me Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Habitation et économie
M. Alex Norris, Conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE24 0815

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 31 mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 0816

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente tripartite entre District Atwater - sur le Parc inc. et Hickson Dupuis s.e.c., Robert Duval, Philippe Beaudin et la Ville de Montréal, laquelle prévoit notamment, l'acquisition d'un terrain vacant d'une superficie de 3 226 mètres carrés, pour le prix de 4 861 413,20 \$, plus les taxes applicables, afin de régler le litige intenté contre la Ville, en Cour supérieure, en contestation de la validité de l'exercice du droit de préemption sur les lots 1 154 389 et 1 154 390 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, selon les termes et conditions stipulés à l'entente;
- 2- de requérir la radiation de l'inscription de l'avis d'assujettissement au droit de préemption publié le 7 août 2020 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 25 592 839 lorsque la vente de l'immeuble sera finalisée entre les Vendeurs et District Atwater;
- 3- d'autoriser le fiduciaire du compte en fidéicommiss de Prévost Notaires à faire les paiements requis conformément à l'entente hors cour tripartite et à la promesse bilatérale;
- 4- d'autoriser le Service des affaires juridiques à signer l'entente tripartite;
- 5- d'émettre le chèque au montant de 154 175,20 \$ pour le paiement des intérêts au nom de Robert Duval et Philippe Beaudin;
- 6- de prévoir un ajustement budgétaire non récurrent de 747 000 \$ de compétence d'agglomération du Service de l'habitation est à prévoir pour le budget de fonctionnement 2026;
- 7- d'autoriser le fiduciaire du compte en fidéicommiss de Prévost Notaires à remettre à District Atwater - sur le Parc inc. et Hickson Dupuis s.e.c. la compensation d'un montant de 1 747 000 \$;
- 8- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer la promesse bilatérale;
- 9- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer un contrat de vente substantiellement conforme à la promesse bilatérale, de l'avis du Service des affaires juridiques;
- 10- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1244501004

Levée de la séance à 15 h 14

70.001

Les résolutions CE24 0815 à CE24 0816 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc RABOUIN
Président du comité exécutif

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint de la Ville